



Le BREAUTIN

Edition N°3 - Avril 2020



Cher(e)s Bréautins et Bréautines,

La commission de communication est heureuse de vous transmettre son troisième numéro du Bréautin.

Dans cette nouvelle édition, nous vous proposons le sommaire suivant :

- ✓ Le mot du Maire
- ✓ Développement de notre communication
- ✓ Extraits des conseils municipaux
- ✓ Rencontre avec les nouveaux Maires
- ✓ Budget 2020
- ✓ Les grands projets départementaux
- ✓ Infos du SIRP
- ✓ Actualités de votre commune
- ✓ Animations sur votre commune
- ✓ Etat civil
- ✓ Informations utiles et locales
- ✓ Numéros indispensables
- ✓ Les artisans près de chez vous

Le mot du Maire

Chères Bréautines, chers Bréautins,

En premier lieu, je souhaite faire part de tous mes encouragements à l'ensemble des Bréautins pour combattre le fléau COVID qui continue de nous atteindre au quotidien.

J'exprime ma solidarité vis à vis des acteurs qui font face à cette épidémie : soignants, pompiers, enseignants, commerçants, entrepreneurs...

Nous espérons tous en sortir prochainement grâce au déploiement de la vaccination.

Pour ma part, je m'engage avec toute mon énergie sur la gestion des projets 2021 de notre commune qui sont nombreux : mise en conformité des conduites d'eau en plomb et réalisation des trottoirs rue de Bombon ; élaboration du Projet « Seine et Marne numérique » pour la mise en place de la fibre dans le cours de l'année ; travaux de la station d'épuration ; enfouissement des réseaux électriques et télécommunication rue de Fontainebleau ...

Le 14 avril nous avons voté les budgets 2021, comme je vous l'avais annoncé les dépenses engagées pour les travaux des réseaux d'eaux usées et la construction de la nouvelle station d'épuration nous contraignent à augmenter le prix de l'assainissement de 1€ par m³.

Par ailleurs, le prix de l'eau est également impacté par une augmentation de 0.50€ par m³.

Nous avons l'obligation de remplacer les branchements de plomb de la rue de Bombon en 2021 avant les travaux de voirie effectués par la commune et la réfection de la route prévue par le Département. (Coût de 48000€)

Je suis conscient que ce n'est pas une bonne nouvelle mais nous avons limité les augmentations autant que possible nous laissant peu de marge de manoeuvre sur les deux budgets en question.

Par ailleurs, la réforme fiscale mise en place en 2021 a pour effet de générer une compensation pour les communes suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation. Par conséquent, les impôts fonciers du Département (18% en 2020) sont transférés d'office sur le budget communal, en revanche les impôts locaux encore prélevés ne sont plus perçus par la commune. Pour terminer sur une note positive, nous n'avons pas voté d'augmentation du taux de taxe foncière 2021, donc globalement le taux d'imposition ne change pas pour les Bréautins ; c'est juste une présentation de répartition des recettes entre le Département et la commune.

Je remercie notre secrétaire et l'équipe municipale pour leur soutien dans ces tâches très complexes.

Je profite de cet édit pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune qui comptent de nouvelles jeunes familles.

La prochaine rénovation de notre aire de jeux permettra aux enfants de s'épanouir et de se rencontrer.

Bien à vous.

Alain Thibaud, Le Maire

Développement de notre communication

PanneauPocket à BREAU



L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie progresse...

Depuis Janvier 2021, la commune s'est dotée de ce nouvel outil de communication auprès de la population. Il permet de transmettre les informations et alertes en temps réel des actualités du village.

Le principe de Panneapocket est simple : Les informations sont saisies par un administrateur municipal depuis l'application et sont aussitôt transmises sur votre téléphone ou tablette.

Ce logiciel a notamment prouvé son efficacité lors de l'égarement de deux chiens sur notre commune, qui ont pu retrouver leur maître dans de très brefs délais.

Nous invitons nos concitoyens à entrer en relation avec la mairie pour toute information importante qui nécessite une diffusion généralisée sur la commune.

Pour ceux qui ne l'ont encore fait, il suffit de télécharger l'application (gratuit sur Apple store ou Google Play) sur votre smartphone et d'ajouter Bréau en favori (cliquer sur le cœur à côté du nom de Bréau) ;

Il est à préciser que PanneauPocket ne récolte pas de données personnelles.

Plus d'informations sur le site <https://www.panneaupocket.com/>

Extraits des conseils municipaux

Séance du 10 Décembre 2020

Ordre du jour :

- Décision concernant l'antenne GRDF
- Demande de subvention DETR 2021 pour le réaménagement du terrain de jeux
- Adoption de la motion des maires ruraux de seine et Marne pour la maîtrise du prix de l'eau
- Désignation de représentants du SIRP auprès de la CCBN
- Approbation du zonage assainissement

Séance du 11 Mars 2021

Ordre du jour :

- Principes de subventions aux associations
- Convention assurance groupe avec le centre de gestion
- Avenant contrat avec M. Gazancon pour assistance à maîtrise d'ouvrage travaux voirie
- Désignation des représentants de la commission électorale
- Rencontre avec M. Thiériot, Député, pour présenter les projets de la commune et débattre sur l'octroi de subventions aux différentes demandes de DETR (aire de jeux et voirie).

Séance du 14 Avril 2021

Ordre du jour :

- Validation des comptes de gestion et comptes administratifs 2020 + Affectation du résultat 2020
- Fixation des taux d'imposition 2021
- Fixation des prix de l'eau et de l'assainissement 2021
- Vote des budgets primitifs 2021

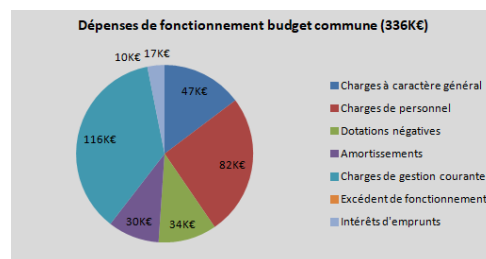
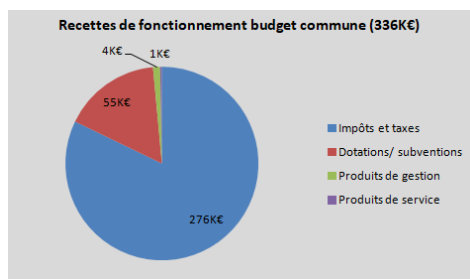
Tous les procès-verbaux sont consultables en mairie et sur les panneaux d'affichage.

Rencontre avec les nouveaux Maires au cœur de la Brie

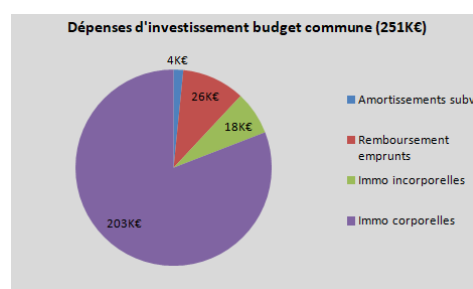
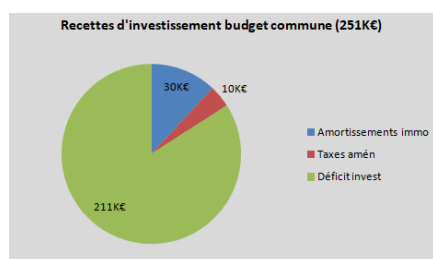
Mme Anne Chain-Larché et M. Pierre Cuypers se sont rendus, mi-décembre, au sein de notre commune pour rencontrer et échanger avec notre nouveau Maire et ses élus.



BUDGET réalisé en 2020

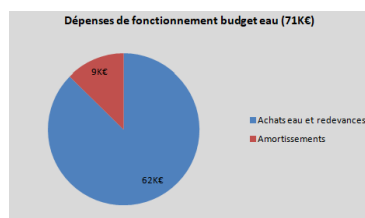
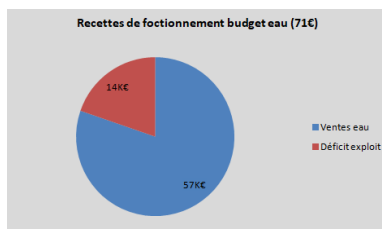


Pour les dépenses de fonctionnement, dans les charges de gestion courante 73 000€ correspondent aux dépenses du regroupement pédagogique (SIRP). Les opérations de l'exercice dégagent un excédent de fonctionnement de 17K€



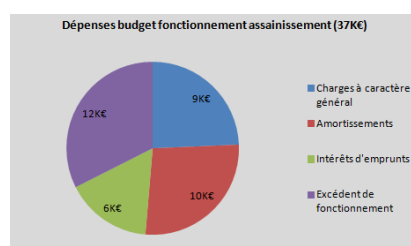
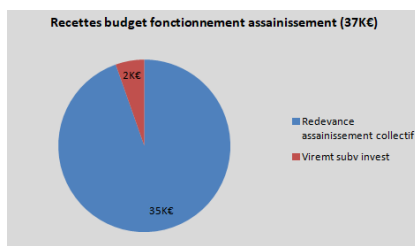
Les immobilisations corporelles (203K€) sont imputables aux travaux d'enfouissement des réseaux d'électrification et télécom des rues de Bombon, Mormant et le Chapelle Gauthier. Le déficit d'investissement de l'exercice 2020 est compensé par le report d'excédent fin 2019 correspondant à l'octroi d'un prêt « voirie ». Après diminution des investissements réalisés en 2020 le montant disponible est de 460K€.

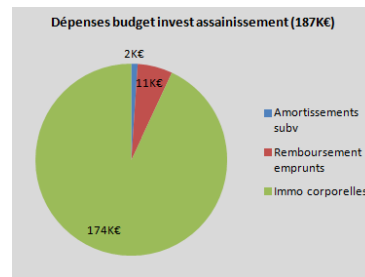
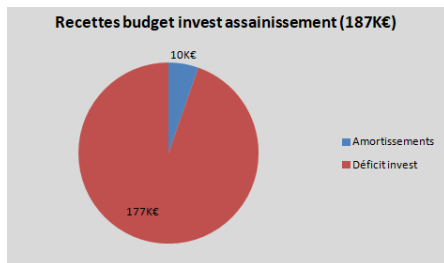
(En 2021 prévision des travaux d'électrification de la rue de Fontainebleau et de voirie de la rue de Bombon.)



Le déficit du budget fonctionnement sera compensé par une augmentation de 0.50€ du m³ facturé

Les montants du budget investissement eau sont non significatifs l'excédent de l'exercice est de 6K€. L'augmentation des recettes sera en partie dédiée à l'investissement portant sur le remplacement des branchements plomb de la rue de Bombon (estimation 48K€)





Les immobilisations corporelles (174K€) correspondent aux premiers versements pour la réhabilitation du réseau eaux usées. Le déficit d'investissement de l'exercice 2020 est compensé par le report d'excédent fin 2019 correspondant à l'octroi d'un prêt « assainissement ». Après diminution des investissements réalisés en 2020 le montant disponible est de 359K€. Le coût global réseau + nouvelle station est également financé par une participation via l'augmentation assainissement de 1€ le m³ facturé.

Les grands projets départementaux et dans notre secteur

Projet de reconversion de la raffinerie de Grandpuits (77) : Le projet consiste en la reconversion de la raffinerie de Grandpuits en une plateforme multi-productions. Ainsi, 3 axes principaux sont co-portés par le groupe Total et des associés industriels tels que Corbion PLA, Plastic Energy...

- Une unité de fabrication d'huile de pyrolyse pour recycler des plastiques complexes (la pyrolyse est un complément au recyclage mécanique du plastique) en nouveaux plastiques.
- Une unité de fabrication d'acide polylactique (« PLA ») pour produire des plastiques biosourcés, biodégradables en conditions industrielles et recyclables mécaniquement ou chimiquement.
- Une unité de fabrication de biocarburant (dite « Biojet ») principalement destinée au secteur aérien, dont le fonctionnement nécessite la création d'une unité de fabrication d'hydrogène. Alimentation à partir d'huiles de cuisson, végétales et de graisses animales à traitement prévu : env. 400 000T de matières premières à partir de 2024
- Une centrale solaire photovoltaïque portée par Total Quadran – filiale du groupe – est également projetée en bordure du site de Grandpuits.

*** Une concertation préalable est organisée: informez-vous et exprimez-vous du 05 au 30 Avril 2021 sur : concertation-sitegrandpuits.com**

PCAET : Plan Climat Air Energie des territoires : Pour limiter les effets du changement climatique et atteindre les objectifs nationaux, européens et internationaux, la production de gaz à effet de serre doit être réduite. La loi de transition énergétique pour la croissance verte a introduit Le Plan climat air énergie territorial (PCAET). C'est un projet territorial de développement durable qui incombe à chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20000 habitants. Les EPCI seine-et-marnais ont rédigé leur plan, avec l'aide du Département en l'orientant autour des 3 leviers suivants : améliorer l'efficacité énergétique des équipements et des bâtiments à travers des conceptions innovantes ; soutenir la rénovation énergétique des logements et du patrimoine public existants ; développer les filières d'énergies renouvelables. Les différents partenaires sont signataires de la charte CapMéth77

MOBILITÉTERRE démarre dans notre région

L'objectif est de promouvoir les solutions de mobilité existantes en milieu rural et de mettre en œuvre des opérations d'accompagnement et de sensibilisation auprès des habitants.

Le déséquilibre entre territoires ruraux et urbains sur le choix des modes de transport mis à

disposition des habitants est flagrant. Seuls 19% des habitants des communes rurales affirmaient alors pouvoir choisir leur mode de transport contre 60% de ceux des agglomérations de plus de 100.000 habitants.

Pour promouvoir les solutions de transport existantes et mettre en œuvre des opérations

d'accompagnement et de sensibilisation auprès des habitants, Unicités et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) ont conçu le programme Mobili'Terre. Lauréat d'un appel à projets lancé par le ministère de la Transition écologique et financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergie avec le soutien d'EDF, ce programme va se déployer en ce début d'année dans 5 territoires : la communauté de communes de la Brie Nangissienne (Seine-et-Marne) ; le Regroupement pédagogique intercommunal des communes de Poilley, le Ferré et Villamée (Ille-et-Vilaine) ; le Pays Giennois (Loiret) ; la communauté de communes du Massif du Sancy (Puy-de-Dôme) ; la Vallée de l'Arve (Haute-Savoie) – avant de l'être dans dix autres en cours de sélection.

5 jeunes en service civique en appui dans notre secteur

Mis en œuvre sur deux ans, le programme a pour objectifs de "sensibiliser les citoyens des territoires

ruraux aux enjeux des mobilités douces et durables", "favoriser la connaissance et l'accessibilité des réseaux de transports en commun sur ces territoires", "permettre aux élus d'agir auprès des prescripteurs de mobilité afin de proposer une offre de transport adaptée aux territoires", œuvrer pour "la création de solutions de transports partagés co-construites avec les habitants et les élus", "accompagner les personnes les plus en difficulté, et celles aux revenus modestes dans leurs démarches de mobilité" et "prévenir les conduites à risque dans les pratiques de mobilité pour lever les freins aux modes partagés".

Dans chaque territoire un comité de pilotage local rassemblant élus locaux, autorités organisatrices, acteurs économiques, associatifs, culturels, association d'usagers, etc. sera constitué. L'ensemble des solutions mises en œuvre alimentera une base de ressources dédiées aux initiatives locales afin de les déployer, à terme, au sein de nouveaux territoires ruraux volontaires.

Informations du SIRP

Aménagement des rythmes scolaires : Par délibération en date du 29/12/2020, le conseil syndical du SIRP-CLSH de Bombon-BREAU a adopté la réorganisation des rythmes scolaires à 4 jours par semaine à compter de la rentrée scolaire 2021 pour l'école primaire de BOMBON.

Après consultation des instances paritaires, la Directrice Académique, Madame DEBUCHY a accordé cette modification le 19 Mars 2021.

Ainsi, les enfants devront fréquenter l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8.30 à 11.30 et de 13.30 à 16.30.

Inscriptions scolaires 2021/2022

Elles s'effectueront en Mairie de BOMBON du Mardi 06 Avril au Samedi 17 Avril 2021

La présentation du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille est nécessaire.

La Directrice de l'école assurera une permanence durant la matinée du Mercredi 05 Mai ou durant la journée du Vendredi 07 Mai durant les horaires scolaires ou sur RDV (tel : 0164387065)

Actualités de votre commune

Les travaux

La fibre à Bréau, c'est maintenant ! : Le projet « Seine et Marne Numérique » entre dans sa phase de réalisation. Le maître d'œuvre est Seine et Marne Normandie avec la société Sogetrel qui est le bureau d'étude. L'exploitant du prochain réseau sera Sema@fibre.

Les travaux pour notre commune sont concomitants à ceux des communes de Bombon, Saint Méry et Mormant. L'objectif est d'amener la fibre au pied d'au moins 80% des foyers.

Les connexions au réseau seront proposées par des opérateurs à horizon du 4ème trimestre 2021.

Sur le volet technique : toutes les prises des abonnés seront raccordées à Bombon.

Aujourd'hui la commune de Bréau est concernée par le chantier dit d'aiguillage : il consiste pour la société Sema@fibre de s'assurer que tous les réseaux existants sont utilisables.

Pour identifier les foyers à raccorder, il est nécessaire que la commune valide dès maintenant les adresses postales de chacune des « maisons ». Les élus s'en chargeront.

Celles-ci doivent respecter le format postal précis. En effet, chaque adresse sera ensuite associée à un code hexaclé. Aucune erreur d'identification ne pourra être tolérée. Toutes erreurs dans le fichier remis aura pour conséquence de ne pas reconnaître le lieu et nécessitera l'installation d'un nouveau raccordement à charge du foyer lors de la demande de raccordement.

Dans le contexte où des maisons ou habitations seraient sans numéro de rue, il est nécessaire qu'il y ait création de l'adresse complète par décision du conseil municipal.

Pour certaines habitations, le câble sera repris sur les façades des habitations et un boîtier de raccordement

sera installé. Leur mise en place nécessite l'accord express des propriétaires.

A défaut ou faute de réponse, rien ne sera entrepris et les maisons en aval ne seront pas desservies par la fibre. Si un refus précède un accord, les frais d'installation incombent aux propriétaires (pour des logements collectifs, le propriétaire ne peut pas s'opposer à ces installations).

En cas de futurs ravalements, la société exploitant le réseau sera tenue, à ses frais, de déposer les câbles.

A noter que le réseau fibre ne peut être placé à moins de 80 cm des réseaux électriques.

Pour les réseaux utilisant les poteaux, il est nécessaire que la commune s'assure que les arbres des propriétés adjacentes sont élagués.

Pour les sites identifiés comme isolés, les raccordements se feront plus tard.

Station d'épuration : Le lancement des travaux de notre future station d'épuration implantée à la Chapelle-Gauthier a été marqué par les élus en date du 26 mars 2021. Elle sera opérationnelle en 2022.



Remplacement des jeux de la commune : Nous remercions les élues chargées du dossier (Magali Lescure, Laetitia Pasquier et Mylène Robbens/Ferrandis) pour leur ténacité. Elles ont obtenu une aide financière du Département pour largement subventionner cette rénovation. Ainsi, ce nouvel espace pourra être opérationnel dès le mois de Juin.

Aussi, elles sollicitent la collaboration des familles pour dénommer cette aire de jeux. Les suggestions peuvent être adressées sous enveloppe jusqu'au 30/04/2021. Une récompense sera offerte à l'heureux gagnant lors de l'inauguration.



Les animations sur votre commune

Concours de décoration de fenêtres durant les fêtes : Nous remercions les habitants qui ont participé à ce projet durant la période des fêtes.



En récompense, trois lots ont été décernés :

1^{er} lot M.Mme VIOLLE: un fer à repasser offert par les magasins **GITEM**

2^{ème} lot : Mme PRZYSIECKI : une boîte de chocolats offerte par la mairie (pas de photo)

3^{ème} lot : M.Mme DICHAM : un gant antigivre pour voiture offert par les magasins **GITEM**

Afin de permettre l'enrichissement de vos illuminations au fil du temps ou de favoriser la participation de nouveaux venus, cette proposition sera poursuivie chaque année.

Chasse aux œufs : En raison des contraintes sanitaires toujours en vigueur, nous regrettons de n'avoir pas pu proposer d'animation aux enfants cette année.

Malgré tout, le **Noël de nos aînés** a été maintenu et nous avons livrés 31 colis au domicile des personnes âgées de 65 ans et plus.



Boulistes : Préparez –vous ! En fonction de l'évolution des contraintes sanitaires, un après-midi de pétanque sera organisé durant le mois de Mai. L'annonce sera transmise via Panneaupocket

Fédération de chasse de Breau



Elle s'est dotée d'un véhicule permettant d'aller à la rencontre du public !

Le 15 janvier 2021, 2 classes de l'école de Bombon ont pu bénéficier de l'intervention de Mme Heno Maëlyne Chargée de mission, Education à la Nature (FDC77) autour de 2 animations.

Animation 1 : Découverte des oiseaux qui nous entourent grâce à l'écoute de leur chant et pouvoir les observer grâce à notre collection d'animaux naturalisés. (16 espèces durant cette animation) ; Apprendre le nom de chacune des espèces écoutées grâce au jeu de Memory. (Nom + image)

Animation 2 : Découverte des empreintes de certaines espèces grâce à notre panneau magnétique + jeu de Memory suivi d'un atelier ludique de moulage d'empreintes

Les enfants ont adoré les animations à caractère ludique. Cela est très rare de pouvoir associer les chants des oiseaux tout en pouvant les observer, tout comme voir les empreintes avec l'appartenance de l'animal.

Ils ont été très réceptifs aux discours et se sont montrés très intéressés malgré leur jeune âge, les enfants avaient déjà beaucoup de connaissances grâce au travail d'anticipation mené par leurs enseignants.



Etat Civil

Naissances :

BOULANGER Milio le 08/03/2021

Décès :

BERGER (SIMON) Marie-Christine le 24/01/2021

Les infos et conseils utiles

Les horaires d'ouvertures de votre Mairie:

- Lundi mardi vendredi de 9h à 12h
- Jeudi de 9h à 12h et de 17h à 19h30
- Samedi semaines impaires de 9h à 12h

ATTENTION : Durant la période de gestion de la crise sanitaire, il est à noter que la Mairie ferme ses portes à 18h le jeudi.

Infos Tarifs réduits :

- **La municipalité propose la vente de tickets à tarifs réduits pour l'accès à la piscine de Grandpuits.** Le tarif du ticket adulte est de 1,80 euros et de 1,05 euros en tarif enfant.
- **Location de la salle communale.** Une salle des fêtes est mise à disposition pour les bréautins au tarif de 300 euros. Vous pouvez obtenir tous les renseignements en mairie.
- **En cas de besoin, la mairie offre la possibilité de faire des photocopies** au tarif de 0,20 cts le format A4 et 0,40 cts le format A3.

Rappel des règles de bon voisinage

Nuisances sonores : Tout type de bruit ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Les tapages nocturnes sont punis d'amende (code pénal : R623-2)
L'utilisation des appareils bruyants (outils de bricolage ou de jardinage) est autorisée de **8.30 à 12.00 et de 14.00 à 19.00 du lundi au vendredi.**
De 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 19.00 les samedis.

De 10.00 à 12.00 les dimanches.

Brûlage des déchets végétaux est **interdit** en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire Départemental de Seine-et-Marne. Le maire est en charge de la bonne application de ce règlement sanitaire départemental sur le territoire de sa commune.

SMETOM

Collectes sur la commune : **Bac jaune :** Mercredi tous les 15 jours **Bac bordeaux :** Tous les jeudis

Le compostage domestique : Avec un composteur, vous pouvez très simplement recycler les déchets verts du jardin et les résidus végétaux de la cuisine. A la clé, une réduction notable de vos ordures ménagères et un excellent compost à utiliser dans votre jardin ou sur vos plantes d'intérieur. L'achat d'un composteur est possible le montant dépend de sa capacité, il vous appartient sans aucun engagement.

Mais l'Opération 1 000 composteurs permet la distribution gratuite de cet équipement qui reste alors la propriété du SMETOM-GEEODE. Une charte est alors proposée aux personnes intéressées pour définir les modalités d'utilisation ainsi qu'un engagement à communiquer chaque semaine un relevé des apports dans le bac pour permettre l'élaboration d'un recueil statistique. Ces composteurs peuvent être retirés un samedi par mois. Prochaine date : le 26 Juin !

Le broyage à domicile : Vous ne savez que faire des résidus de taille d'arbres ou arbustes de votre jardin ? Du 1er mars au 30 novembre, le SMETOM vous propose gratuitement un broyage à domicile sur rendez-vous, les lundis, mercredis et vendredis. Après la prestation, l'agent laissera le broyat sur place et vous donnera des conseils sur son utilisation au jardin. Attention les réservations sont déjà très nombreuses; les prochains rendez-vous sont disponibles à partir d'Août 2021.

Le broyage du papier : Que vous soyez particulier, professionnel ou administration, vous pouvez désormais détruire vos documents sensibles en prenant rendez-vous auprès du Smetom. Ce broyage s'effectue sur le site. Ce service est proposé gratuitement.

Les numéros indispensables

- ✓ SAMU : 15
- ✓ Pompiers : 18
- ✓ Police : 17
- ✓ Gendarmerie : tel : 0164513920
- ✓ MU 77 : (Médecins) tel : 0825826505
- ✓ Centre Anti-poisons : tel : 0140054848
- ✓ Sos vétérinaires : tel : 0836689933
- ✓ Gaz (sécurité dépannage) : tel : 0800473333
- ✓ Electricité dépannage : tel : 0972675077
- ✓ Violences femmes infos : composez le 3919
- ✓ Enfant en danger : Composez le 19
- ✓ Coronavirus COVID-19 numéro vert, 24/24 et 7j/7 : 0800 130 000
- ✓ Mairie de Bréau : 01 64 38 72 39
Mail : mairie-breau@wanadoo.fr

Les artisans proches de chez vous



*Nous invitons les entrepreneurs et artisans locaux à se faire connaître auprès de la Mairie afin d'être publiés dans notre prochain numéro

Monsieur le Maire et ses élus se tiennent à votre disposition pour toute demande particulière. Merci de bien vouloir prendre rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie.
Prenez soin de vous !

